



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.757
3 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Soixante et unième session
Genève, 4 mai-5 juin et 6 juillet-7 août 2009

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION**

Rapporteur: M^{me} Marie G. JACOBSSON

CHAPITRE XIII

AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.....	1 – 17	3
1. Désignation du Rapporteur spécial pour le sujet «Les effets des conflits armés sur les traités»	3	3
2. Groupe de travail sur le programme à long terme	4	3
3. Examen de la résolution 63/128 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 2008 relative à l'état de droit aux niveaux national et international.....	5	4

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
4. Documentation et publications	6 – 10	4
a) Traitement et publication des rapports des rapporteurs spéciaux	6	4
b) Comptes rendus analytiques des travaux de la Commission	7	5
c) Fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l' <i>Annuaire</i> de la Commission du droit international	8	5
d) Autres publications et aide de la Division de la codification	9 – 10	5
5. Propositions concernant les élections à la Commission	11	6
6. Clauses de règlement des différends	12	6
7. Méthodes de travail de la Commission	13	6
8. Honoraires	14	7
9. Assistance aux rapporteurs spéciaux	15	7
10. Participation de rapporteurs spéciaux à l'Assemblée générale au cours de l'examen du rapport de la Commission	16	8
11. Réunion commune avec les conseillers juridiques des organisations internationales appartenant au système des Nations Unies	17	8
B. Dates et lieu de la soixante-deuxième session de la Commission	18	9
C. Coopération avec d'autres organismes	19 – 23	9
D. Représentation à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale	24	10
E. Séminaire de droit international	25 – 39	11

A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

1. À sa 3013^e séance, le 2 juin 2009, la Commission a constitué un Groupe de planification pour la session en cours.
2. Le Groupe de planification a tenu trois séances. Il était saisi de la section I du résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, intitulée «Autres décisions et conclusions de la CDI», de la résolution 63/123 de l'Assemblée générale du 11 décembre 2008 relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixantième session (en particulier ses paragraphes 7, 8 et 14 à 24), de la résolution 63/128 de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, ainsi que de la section A.2 du chapitre XII du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième session concernant l'examen de la résolution 62/70 de l'Assemblée générale du 6 décembre 2007, relative à l'état de droit aux niveaux national et international. Le Groupe de planification était également saisi d'une proposition de M. Alain Pellet concernant les élections à la Commission.

1. Désignation du Rapporteur spécial pour le sujet «Les effets des conflits armés sur les traités»

3. À sa 3012^e séance, le 29 mai 2009, la Commission a décidé de nommer M. Lucius Caflisch Rapporteur spécial pour le sujet «Les effets des conflits armés sur les traités».

2. Groupe de travail sur le programme à long terme

4. À sa 1^{re} séance, le 4 juin 2009, le Groupe de planification a décidé de reconstituer le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme, sous la présidence de M. Enrique Candiotti.

**3. Examen de la résolution 63/128 de l'Assemblée générale en date
du 11 décembre 2008 relative à l'état de droit
aux niveaux national et international**

5. Par sa résolution 63/128 relative à l'état de droit aux niveaux national et international, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, invité la Commission à continuer de lui rendre compte, dans les rapports qu'elle lui soumet, de ce qu'elle fait actuellement pour promouvoir l'état de droit. La Commission a eu l'occasion, à sa soixantième session, de s'exprimer de manière circonstanciée sur cette question. La Commission note que les observations figurant aux paragraphes 341 à 346 de son rapport sur les travaux de sa session de 2008 (A/63/10) restent pertinentes. La Commission réaffirme son attachement à l'état de droit dans toutes ses activités. On peut même dire que l'état de droit constitue l'essence de la Commission, car sa mission principale est d'orienter le développement et la formulation du droit.

4. Documentation et publications

a) Traitement et publication des rapports des rapporteurs spéciaux

6. La Commission réaffirme l'importance qu'il y a à fournir et à diffuser tous les éléments démontrant la pratique des États et autres sources de droit international pertinents pour l'accomplissement par la Commission de sa tâche de développement progressif et de codification du droit international. La Commission tient aussi à souligner qu'elle-même et ses rapporteurs spéciaux sont pleinement conscients de la nécessité de réaliser chaque fois que possible des économies dans le volume global de la documentation et continueront de garder ces considérations présentes à l'esprit. Tout en étant consciente de l'intérêt qu'il y a à être aussi concis que possible, la Commission est fermement convaincue qu'on ne peut limiter a priori la longueur de la documentation et des projets de recherche se rapportant à ses travaux¹.

¹ Pour des considérations relatives à la limitation du nombre de pages des rapports des rapporteurs spéciaux, voir, par exemple, *Annuaire ... 1977*, vol. II, deuxième partie, p. 132, et *Annuaire ... 1982*, vol. II, deuxième partie, p. 123 et 124. Voir également la résolution 32/151, paragraphe 10, et la résolution 37/111, paragraphe 5, ainsi que les résolutions ultérieures sur les rapports annuels de la Commission à l'Assemblée générale.

b) Comptes rendus analytiques des travaux de la Commission

7. La Commission a noté avec satisfaction que les comptes rendus analytiques édités (incorporant les corrections des membres de la Commission et les modifications de forme apportées par les éditeurs de l'*Annuaire* et sous la forme précédant la composition et la publication) jusqu'en 2004 vont être placés à titre expérimental sur le site Web de la Commission, et a souligné la nécessité d'accélérer l'établissement des comptes rendus analytiques de la Commission.

c) Fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire* de la Commission du droit international

8. La Commission a réaffirmé que les *Annuaire*s sont d'une importance cruciale pour comprendre ses travaux de la Commission en matière de développement progressif et de codification du droit international, ainsi que pour renforcer l'état de droit dans les relations internationales. La Commission note avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/123, a constaté que le Secrétaire général avait créé un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires afin de résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire* de la Commission du droit international et a demandé que des contributions volontaires soient versées à cet effet.

d) Autres publications et aide de la Division de la codification

9. La Commission a remercié la Division de la codification du Secrétariat pour l'aide précieuse qu'elle apporte à la Commission par son appui fonctionnel, ainsi qu'en participant aux projets de recherche relatifs aux travaux de la Commission. Elle a en particulier remercié le Secrétariat d'avoir établi un mémorandum sur les réserves aux traités dans le contexte de la succession d'États (A/CN.4/616).

10. La Commission a de nouveau rendu hommage au Secrétariat pour les résultats de son activité de mise à jour et de gestion du site Internet de la Commission du droit international². Elle a réaffirmé que les sites Internet sont une aide précieuse pour les travaux de la Commission et qu'ils sont utiles aussi aux chercheurs extérieurs à la Commission, contribuant ainsi

² Voir <http://www.un.org/law/ilc>.

au renforcement général de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du droit international, ainsi que de l'intérêt porté à celui-ci. La Commission souhaiterait que l'on ajoute sur le site Internet consacré aux travaux de la Commission des informations sur l'état d'avancement des sujets inscrits à son ordre du jour.

5. Propositions concernant les élections à la Commission

11. La Commission a noté que le Groupe de planification avait examiné des propositions concernant plusieurs procédures et critères envisageables pour les élections à la Commission, que ces propositions avaient fait l'objet d'un examen approfondi et que le Groupe de planification avait considéré qu'à ce stade il n'était pas possible de parvenir à un résultat concluant. En conséquence, le Groupe de planification a estimé qu'il n'y avait pas lieu de maintenir ce point à son ordre du jour. La Commission a cependant souligné que la question d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes restait importante et devait être examinée plus avant.

6. Clauses de règlement des différends

12. La Commission a décidé de consacrer à sa soixante-deuxième session, au titre des questions diverses, au moins une séance à un débat sur «les clauses de règlement des différends». Dans cette perspective, le Secrétariat a été prié d'élaborer une note sur l'historique et la pratique de la Commission relativement à de telles clauses, tenant compte de la pratique récente de l'Assemblée générale.

7. Méthodes de travail de la Commission

13. La Commission a noté que le Groupe de planification avait eu un débat sur les méthodes de travail de la Commission et avait recommandé qu'au début de la soixante-deuxième session de la Commission soit constitué un groupe de travail à composition non limitée du Groupe de planification sur les méthodes de travail de la Commission, en fonction du temps et de l'espace disponibles.

8. Honoraires

14. Concernant la question des honoraires à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 56/272 du 27 mars 2002, la Commission réaffirme une fois encore les vues qu'elle a exprimées dans ses rapports précédents³. La Commission souligne que cette résolution a une incidence particulière sur les rapporteurs spéciaux car elle compromet le financement de leurs travaux de recherche.

9. Assistance aux rapporteurs spéciaux

15. La Commission se félicite de l'encouragement apporté par la résolution 63/123 de l'Assemblée générale et de la chance que représentera le rapport du Secrétaire général envisagé dans cette résolution et tient à réaffirmer que les rapporteurs spéciaux de la Commission ont un rôle particulier à jouer dans ses méthodes de travail. La Commission rappelle qu'en raison de son indépendance, ses rapporteurs spéciaux ont la responsabilité de travailler en coopération avec le Secrétariat mais aussi de manière indépendante. Tout en reconnaissant l'aide inestimable apportée par la Division de la codification, la Commission note que les exigences et la nature même du travail des rapporteurs spéciaux en tant qu'experts indépendants, qui se poursuit pendant toute l'année, impliquent que certaines formes d'assistance dont ils ont besoin excèdent ce qui peut être accordé par le Secrétariat. Il faut noter en particulier que la rédaction de leur rapport par les rapporteurs spéciaux exige divers travaux de recherche que le Secrétariat, au Siège, est dans l'impossibilité d'effectuer. Ces travaux doivent être accomplis dans le cadre des responsabilités existantes des rapporteurs spéciaux dans différents domaines professionnels, ce qui les oblige à supporter une charge supplémentaire qu'il est difficile de quantifier en termes monétaires et qui affecte les conditions de leur travail, lequel constitue un élément essentiel des débats de la Commission. La Commission exprime l'espoir que l'Assemblée envisagera de reconsidérer cette question en tenant compte de l'impact réel qu'elle a sur le bon fonctionnement de la Commission dans son ensemble.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10 (A/57/10)*, par. 525 à 531. *Ibid.*, *cinquante-huitième session, Supplément n° 10 (A/58/10)*, par. 447; *ibid.*, *cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 369; *ibid.*, *soixantième session, Supplément n° 10 (A/60/10)*, par. 501; *ibid.*, *soixante et unième session, Supplément n° 10 (A/61/10)*, par. 269; *ibid.*, *soixante-deuxième session, Supplément n° 10 (A/62/10)*, par. 379; *ibid.*, *soixante-troisième session, Supplément n° 10 (A/63/10)*, par. 358.

10. Participation de rapporteurs spéciaux à l'Assemblée générale au cours de l'examen du rapport de la Commission

16. La Commission note qu'en vue de renforcer sa relation avec l'Assemblée générale elle a dans le passé appelé l'attention sur la possibilité de permettre aux rapporteurs spéciaux de participer aux débats de la Sixième Commission consacrés au rapport de la Commission afin de leur donner l'occasion de se faire une meilleure idée des positions en présence, de prendre note des observations faites et de commencer à établir leurs rapports à un stade plus précoce⁴. Elle a aussi estimé que la présence de rapporteurs spéciaux facilitait leurs échanges de vues et consultations avec les représentants des gouvernements⁵. La Commission souhaite réaffirmer l'utilité qu'il y a à donner aux rapporteurs spéciaux la possibilité de s'entretenir avec des représentants de gouvernements au cours de l'examen à la Sixième Commission du sujet dont ils sont chargés.

11. Réunion commune avec les conseillers juridiques des organisations internationales appartenant au système des Nations Unies

17. En application de l'article 26, paragraphe 1, de son statut⁶, la Commission a tenu, le 12 mai 2009, une séance conjointe avec les conseillers juridiques des organisations internationales appartenant au système des Nations Unies, consacrée aux travaux de la Commission au titre du sujet «Responsabilité des organisations internationales». La réunion comportait une série de groupes de discussion auxquels ont participé les conseillers juridiques des organisations internationales du système des Nations Unies et les membres de la Commission, qui ont été axés sur plusieurs aspects marquants et questions en suspens du projet d'articles en cours d'examen par la Commission⁷. Les exposés de groupe ont été suivis d'un

⁴ *Annuaire ... 1988*, vol. II (deuxième partie), par. 582.

⁵ *Ibid.*, 1989, vol. II (deuxième partie), par. 742.

⁶ L'article 26, paragraphe 1, du statut est ainsi libellé: «La Commission peut consulter toute organisation, nationale ou internationale, officielle ou non, sur tout sujet qui lui a été confié, si elle le juge utile à l'accomplissement de sa tâche.». Voir aussi *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 10 (A/63/10)*, par. 355, et résolution 63/123 de l'Assemblée générale, par. 18.

⁷ L'allocation de bienvenue du Président de la Commission du droit international a été suivie d'un discours d'introduction générale sur le thème «Le projet d'articles sur la responsabilité des

échange de vues utile entre les membres de la Commission et les conseillers juridiques.

Les discussions se sont déroulées sur la base de la règle de Chatham House et il n'a pas été tenu de compte rendu de la réunion.

B. Dates et lieu de la soixante-deuxième session de la Commission

18. La Commission a décidé que la soixante-deuxième session de la Commission se tiendrait à Genève du 3 mai au 4 juin et du 5 juillet au 6 août 2010.

C. Coopération avec d'autres organismes

19. À sa 3016^e séance, le 7 juillet 2009, M. Hisashi Owada, Président de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités récentes de la Cour et des affaires dont celle-ci est actuellement saisie en mettant l'accent sur les aspects ayant un intérêt particulier pour les travaux de la Commission⁸. Un échange de vues a suivi.

20. Le Comité de coopération juridique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) étaient représentés à la présente session de la Commission par M. Manuel Lezertua, Directeur du conseil juridique et du droit international public, et M. Alexandre Guessel, Chef de la Division du droit international public et de la lutte contre le terrorisme, qui ont pris la parole devant la Commission à sa 3024^e séance, le 21 juillet 2009⁹.

organisations internationales – Présentation générale et questions en suspens», prononcé par M. G. Gaja. Le premier panel sur «L'attribution d'un comportement à une organisation internationale» était animé par M. A. Pellet et M. E. Kwakwa (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). Le deuxième panel sur «La responsabilité d'une organisation internationale à raison du fait d'un État ou d'une autre organisation et la responsabilité d'un État à raison du fait d'une organisation» était animé par M. Vásquez-Bermúdez et M^{me} R. Balkin (Organisation maritime internationale). Le troisième panel sur le thème «Contre-mesures prises par et envers une organisation internationale» était animé par M^{me} P. Escarameia et M. G. L. Burci (Organisation mondiale de la santé). M^{me} P. O'Brien, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques, Conseillère juridique de l'Organisation des Nations Unies, a tiré les conclusions générales de la réunion.

⁸ Cet exposé est consigné dans le compte rendu analytique de la séance et peut être aussi consulté sur le site Web consacré aux travaux de la Commission. Voir aussi www.un.org.law/ilc.

⁹ Leur exposé est consigné dans le compte rendu analytique de la séance.

Ils ont essentiellement traité des activités en cours du CAHDI concernant diverses questions juridiques, ainsi que du Conseil de l'Europe. Un échange de vues a suivi.

21. Le Comité juridique interaméricain était représenté à la présente session de la Commission par M. Jaime Aparicio, qui a pris la parole devant la Commission à sa 3025^e séance, le 22 juillet 2009¹⁰. Son exposé a principalement porté sur les activités en cours du Comité concernant des questions mondiales ou touchant la région. Un échange de vues a suivi.

22. L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique était représentée par M. Narinder Singh, qui présidait l'AALCO à sa quarante-septième session (2008). Celui-ci a pris la parole devant la Commission à sa 3026^e séance, le 23 juillet 2009¹¹. Il a informé la Commission des activités récentes de l'AALCO et de celles prochainement prévues. Un échange de vues a suivi.

23. Le 16 juillet 2009, les membres de la Commission et le Comité international de la Croix-Rouge ont procédé à un échange de vues informel sur des sujets d'intérêt commun, notamment à un tour d'horizon des questions importantes à l'ordre du jour du CICR et des faits récents concernant les entreprises militaires et de sécurité privées¹², ainsi que des questions relatives au sujet «L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)». Un échange de vues a suivi.

D. Représentation à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

24. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale par son président, M. Ernest Petrič.

...

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Le conseiller juridique du CICR, M. Knut Doerman, a passé en revue les questions importantes (anciennes et nouvelles) à l'ordre du jour du CICR et M^{me} Cordula Droege a fait un exposé sur le projet relatif aux entreprises militaires et de sécurité privées. M. Z. Galicki, Rapporteur spécial sur le sujet «L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)», a fait un exposé général sur le sujet.

E. Séminaire de droit international

25. Conformément à la résolution 63/123 du 11 décembre 2008, la quarante-cinquième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 6 au 24 juillet 2009, durant la présente session de la Commission. Le Séminaire s'adresse à des étudiants de droit international de niveau avancé et à de jeunes professeurs et fonctionnaires se destinant à une carrière universitaire ou diplomatique ou à des postes de la fonction publique de leur pays.

26. Vint-sept personnes de nationalités différentes, venant de toutes les régions du monde, ont pu participer à la session¹³. Les participants au Séminaire ont assisté aux séances plénières de la Commission et à des conférences spécialement organisées à leur intention; ils ont également participé à des groupes de travail sur des sujets spécifiques.

27. Le Séminaire a été ouvert par M. Ernest Petrič, Président de la Commission.

M. Ulrich von Blumenthal, Conseil juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), était chargé de l'administration, de l'organisation et du déroulement du Séminaire, et il était secondé par M. Vittorio Mainetti, consultant juridique à l'ONUG.

28. Les conférences suivantes ont été données par des membres de la Commission:

M. Edmundo Vargas Careño: *«La contribution de la Commission du droit international à la codification et au développement progressif du droit international»*; M. Giorgio Gaja:

«Responsabilité des organisations internationales»; M. Enrique Candioti: *«Codification du droit*

¹³ Ont participé à la quarante-cinquième session du Séminaire de droit international:

M. Antonios Abou Kasm (Liban), M^{me} Riana Aji (Brunéi Darussalam), M^{me} Aua Baldé (Guinée Bissau), M^{me} Veronika Bílková (République tchèque), M. Marcelo Böhlke (Brésil), M. Krassimir Bojanov (Bulgarie), M. Amadou Camara (Guinée), M. Yifeng Chen (Chine), M. Jarrod Clyde (Nouvelle-Zélande), M^{me} Kristin Hausler (Suisse), M^{me} Meklit Hessebon (Éthiopie), M. Mabvuto Katemula (Malawi), M. Bindu Kihangi (République démocratique du Congo), M. Tamás Molnár (Hongrie), M^{me} Valentina Monasterio (Chili), M^{me} Jasmine Moussa (Égypte), M. Marco Pertile (Italie), M^{me} Ana Petric (Slovénie), M^{me} Karla Ramirez Sanchez (Nicaragua), M. Yusnier Romero (Cuba), M. Victor Saco (Pérou), M^{me} Azucena Sahagún Segoviano (Mexique), M^{me} Dinesha W. V. A. Samararatne (Sri Lanka), M^{me} Cecilia Silberberg (Argentine), M^{me} Betty Yakopya (Papouasie-Nouvelle-Guinée), M^{me} Deki Yangzom (Bhoutan), M. Amirbek Zhemenev (Kazakhstan). Le Comité de sélection, présidé par M. Nicolas Michel (professeur à l'Université de Genève), s'est réuni le 30 avril 2009 et, après avoir examiné 113 demandes de participation au Séminaire, a retenu 28 candidats. À la toute dernière minute, le vingt-huitième candidat sélectionné s'est désisté.

des ressources naturelles partagées»; M. Zdzislaw Galicki: «*L'obligation d'extrader ou de poursuivre (aut dedere aut judicare)*»; M. Lucius Caflisch: «*Les effets des conflits armés sur les traités*»; M^{me} Marie Jacobsson: «*La piraterie: passé, présent et futur*»; M. A. Rohan Perera: «*Vers une convention globale sur le terrorisme*»; M. Donald McRae: «*La clause de la nation la plus favorisée*»; M^{me} Paula Escarameia: «*Le rôle de la Commission du droit international dans le processus législatif des Nations Unies*».

29. Des conférences ont aussi été données par M. Trevor Chimimba, Juriste hors classe à la Division de la codification («*La Sixième Commission*»); M. Gionata Buzzini, Juriste à la Division de la codification («*Le travail de la Division de la codification*»); M. Vittorio Mainetti, assistant du Directeur du Séminaire de droit international («*Présentation des travaux de la Commission du droit international*»); M. Daniel Müller, assistant du Rapporteur spécial M. Alain Pellet («*Les réserves aux traités*»); et M^{me} Jelena Pejič, Conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge («*Défis auxquels le droit international humanitaire doit faire face actuellement*»).

30. Les participants au Séminaire ont été invités à visiter l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où ils ont assisté aux séances d'information animées par M^{me} Marisa Beth Goldstein, juriste à la Division des affaires juridiques de l'OMC, et M. Kaarlo Castren, juriste au secrétariat de l'Organe d'appel de l'OMC. Les discussions ont porté sur les questions juridiques actuellement examinées à l'OMC et sur le système de règlement des différends de l'OMC.

31. Les participants au Séminaire ont aussi été invités par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève à assister à la Conférence commémorative Gilberto Amado donnée par M. José Luis Jesus, Président du Tribunal international du droit de la mer, sur «*Le Tribunal international du droit de la mer – Procédures d'urgence et compétence consultative*».

32. Deux sessions spéciales ont été organisées dans les locaux de l'Université de Genève et de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève. À l'Université de Genève, les participants au Séminaire ont assisté à des conférences données par M. Marco Sassòli («*L'ONU en tant que destinataire du droit international humanitaire et*

du droit international des droits de l'homme»), M. Robert Kolb («*Problèmes contemporains du droit d'occupation de guerre*»), et M^{me} Laurence Boisson de Chazournes («*Les Nations Unies et la responsabilité de protéger*»). À l'Institut de hautes études internationales et du développement, les participants ont assisté à des conférences données par M. Marcelo Kohen («*La création d'États relève-t-elle simplement d'une situation factuelle?*»); M^{me} Vera Gowlland-Debbas («*Le statut de la Palestine en droit international*»); et M. Eric Wyler («*La reconnaissance de nouveaux États en droit international contemporain*»).

33. Deux groupes de travail du Séminaire ont été organisés, l'un sur «*La piraterie*», l'autre sur «*Le rôle futur de la Commission du droit international*». Chacun des participants au Séminaire a été affecté à l'un d'eux. Trois membres de la Commission, M^{me} Paula Escarameia, M^{me} Marie Jacobsson et M. Enrique Candiotti, ont donné des conseils aux groupes de travail. Chaque groupe a rédigé un rapport dont les conclusions ont été présentées au Séminaire au cours d'une séance organisée spécialement à cet effet. Une compilation de ces rapports a été distribuée à tous les participants.

34. La République et canton de Genève a offert son hospitalité traditionnelle aux participants, avec une visite guidée de la salle de l'Alabama à l'hôtel de ville, suivie d'une réception.

35. Le Président de la Commission ainsi que M. Ulrich von Blumenthal, Directeur du Séminaire, et M^{me} Dinesha W. V. A. Samararatne (Sri Lanka), au nom des participants, ont pris la parole devant la Commission et les participants à la fin du Séminaire. Chaque participant s'est vu remettre un certificat attestant sa participation à la quarante-cinquième session du Séminaire. Lors de la cérémonie de clôture, le Président de la Commission a rendu hommage à M. Ulrich von Blumenthal, qui prendra sa retraite de l'ONU en octobre 2009 et qui a dirigé le Séminaire pendant quatorze ans.

36. La Commission a noté avec une satisfaction particulière qu'au cours des trois dernières années les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, de Chypre, de la Croatie, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande, du Liban, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. La situation financière du Fonds

a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses à des candidats méritants originaires de pays en développement pour parvenir à une répartition géographique appropriée des participants. Cette année, des bourses intégrales (couvrant à la fois les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été octroyées à 20 candidats.

37. Sur les 1 033 participants représentant 163 nationalités qui ont pris part au Séminaire depuis sa création en 1965, 618 ont bénéficié d'une bourse.

38. La Commission souligne l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à de jeunes juristes, notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et les activités de nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. La Commission recommande à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États pour qu'ils versent des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de 2010 la plus large participation possible.

39. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 2009 un service d'interprétation intégral avait été mis à la disposition du Séminaire. Elle exprime l'espoir que le Séminaire bénéficiera du même service à sa session suivante, dans les limites des ressources existantes.
